

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2025 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Pour plus d'information, je vous invite à consulter les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ainsi que la présentation effectuée à la séance ordinaire du conseil municipal du 27 avril 2026 sur notre site Internet au villemacamic.qc.ca, onglets **La ville** | **Rapports annuels**.

1. LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2025 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 4 902 920 \$ et que les revenus d'investissements ont culminé à 129 499 \$ (subventions et investissements des promoteurs), ce qui a généré des revenus totaux de 5 032 419 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 5 162 056 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2025 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 120 986 \$.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers de l'année 2025 de la municipalité ont été audités par la firme Daniel Tétréault, CPA inc.

Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Macamic au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

3. LE TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2025

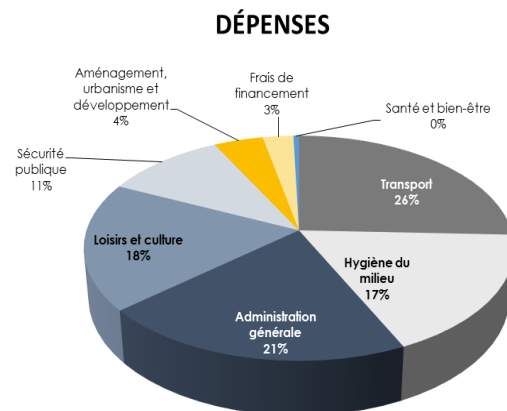
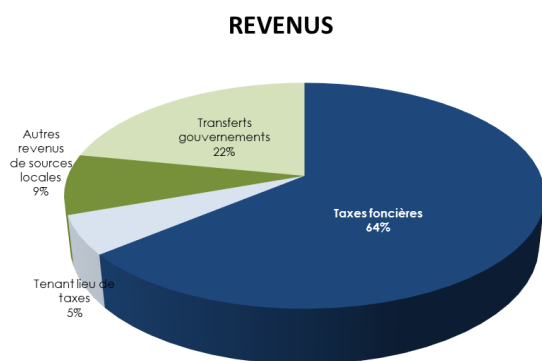
La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme

mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

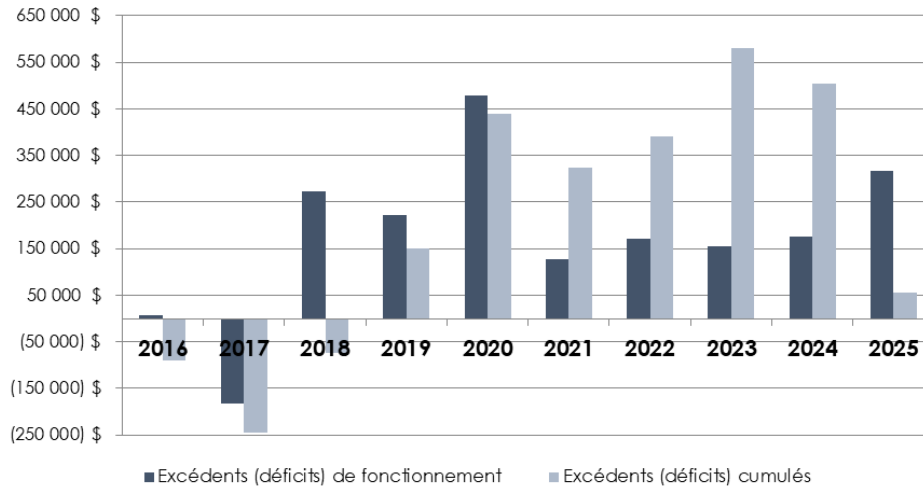
Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser, au présent rapport, que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2025, était la suivante :

- La rémunération annuelle du maire était de 26 308 \$, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 8 769 \$,
- Une allocation de dépenses au montant de 12 792 \$ était allouée au maire, alors que celle des conseillères et des conseillers était fixée à 4 264 \$.
- De plus, chaque membre du conseil municipal recevait une rémunération additionnelle de 25 \$ pour chaque réunion de comité dont il était nommé délégué(e) ou substitut et à laquelle il assistait.

REVENUS	
Taxes foncières	3 136 034 \$
Tenant lieu de taxes	272 247 \$
Autres revenus de sources locales	421 838 \$
Transferts gouvernements	1 072 801 \$
Total des revenus	4 902 920 \$
DÉPENSES	
Transport	1 124 016 \$
Hygiène du milieu	765 973 \$
Administration générale	901 274 \$
Loisirs et culture	807 422 \$
Sécurité publique	460 270 \$
Aménagement, urbanisme et dévelop	189 643 \$
Frais de financement	117 815 \$
Santé et bien-être	21 211 \$
Total des dépenses	4 387 624 \$



Évolution des excédents (déficits) 2016-2025



CONCLUSION

En terminant, au nom de l'ensemble du conseil municipal, je souhaite mettre en lumière l'excellent travail accompli par notre équipe municipale. Dans un contexte marqué par l'évolution de nos infrastructures et la modernisation de nos équipements, leur engagement, leur professionnalisme et leur rigueur jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de nos services et la concrétisation de nos projets.

Nous désirons également exprimer notre profonde reconnaissance à tous les bénévoles qui s'impliquent généreusement lors de nos activités et événements. Leur présence et leur dévouement contribuent grandement au dynamisme et au développement de notre milieu.

Un merci sincère à mes collègues du conseil municipal pour leur implication soutenue, leur collaboration et le sérieux avec lequel ils assument les responsabilités qui leur sont confiées. Votre contribution est précieuse et appréciée.

Enfin, nous remercions chaleureusement les citoyennes et citoyens, de longue date comme nouvellement établis, ainsi que les membres de notre communauté commerciale, d'avoir choisi Macamic. Par votre participation, votre confiance et votre attachement à notre ville, vous contribuez chaque jour à faire de notre communauté un milieu de vie accueillant, vivant et résolument tourné vers l'avenir.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le maire

Tony Boudreau

Déposé le 1^{er} juin 2026